

Un accord conventionnel Interprofessionnel signé entre la CPAM et la CPTS Bassin d'Auch

C'est le 4^{ème} dans le Gers (CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)



Un accord conventionnel Interprofessionnel signé entre la CPAM et la CPTS Bassin d'Auch

Afin d'offrir un meilleur parcours de soins à nos assurés, la CPTS Bassin d'Auch a été signée le 16 octobre dernier, en présence de Sophie PAPON, Directrice de l'Assurance Maladie du Gers (CPAM) Maladie du Gers, Nathalie MONTEGUT Présidente de la CPTS du Bassin d'Auch, Delphine Bessièrre, Directrice Adjointe de l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) du Gers et de Grégoire AMIEL Coordinateur de la CPTS du Bassin d'Auch, contrat signé pour 5 ans

Le Territoire de la CPTS du BASSIN D'AUCH :

(voir carte ci dessous)

L'offre de soins:

PRINCIPAUX ENJEUX :

LES MISSIONS DE LA CPTS :

Mission en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins

Mission en faveur du développement d'actions coordonnées de prévention

CONTRAT ACI CPTS :

Les CPTS ont vocation à rassembler l'ensemble des PS de ville volontaires d'un territoire ayant un rôle dans la réponse aux besoins de soins de la population. C'est pourquoi, elles s'organisent à l'initiative des professionnels de santé de ville, et associent progressivement, les autres acteurs de santé du territoire : établissements et services sanitaires et médico-sociaux et autres établissements et acteurs de santé dont les hôpitaux de proximité, les établissements d'hospitalisation à domicile, etc.

L'accord conventionnel interprofessionnel prévoit 2 types d'enveloppe de financement :



bassin d'auch.jpg

Profession	Nb de professionnels identifiés
Médecins généralistes	43
Médecins spécialistes	52
Infirmiers	102
Biologistes	ND
Pharmaciens	15 pharmacies
Masseurs-Kinésithérapeutes	41
Sages-femmes	3
Orthophonistes	12
Orthoptistes	5
Dentistes	25
Pédicures-podologues/orthésistes	ND
Psychologues	2
Ergothérapeute	2

pf.jpg



IMG_20241016_152445.jpg